



Ville de Pontivy

Commission action culturelle et vie associative

Compte-rendu de la réunion du mardi 20 novembre 2012

C1-2012-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe MARCHAND, adjoint au maire
Mme Élisabeth PÉDRONO, conseillère municipale
Mme Laëtitia LE DOARÉ, conseillère municipale
M. Claude LE BARON, conseiller municipal
M. François-Denis MOUHAOU, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Adeline GONNARD, directrice des services éducation-animation
Mme Odile MAGOUROU, responsable du service culture, vie associative
M. Pierre MAUBE, responsable de la Médiathèque

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Festival *Gamineries ...* - Contrats avec les artistes
Exposition estivale 2013 au château des Rohan - choix du scénographe

DOCUMENTS ANNEXÉS

Projet d'établissement de la médiathèque
Annexes au projet d'établissement de la médiathèque

§

I – TARIFS :

La commission propose d'augmenter comme suit les tarifs pour l'année 2013 :

1 – Spectacles de la saison culturelle au Palais des congrès :

- adulte sur réservation : 9,70 € (9,50 € en 2011)
- adulte sans réservation : 11,20 € (11,00 € en 2011)
- jeunes sur réservation, étudiants et demandeurs d'emploi : 6,60 € (6,50 € en 2011)
- jeunes sans réservation, étudiants et demandeurs d'emploi : 8,20 € (8,00 € en 2011)

- spectacles pour les scolaires et pour les gamineries : 2,20 € (*2,10 € scolaires et 2,30 € tout public en 2011*)

2 – Spectacles de la saison culturelle au Théâtre des halles :

- adulte : 6,50 €
- jeunes jusqu'à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi : 2,20 €

3 – Château des Rohan :

droit d'entrée sans les expositions

- adultes : 1,70 € (*1,65 € en 2011*)
- enfants et jeunes de 6 à 25 ans, étudiants et demandeurs d'emploi : gratuit (*1,20 € en 2011*)

droit d'entrée pendant les expositions

- adultes : 4,90 € (*4,80 € en 2011*)
- enfants et jeunes de 6 à 18 ans : 2,00 € (*pas de changement*)
- jeunes de + de 18 ans jusqu'à 25 ans, étudiants et demandeurs d'emploi : 3,00 € (*pas de changement*)

visite guidée de l'exposition estivale

- adultes : 6,10 € (*6,00 € en 2011*)
- enfants et jeunes de 6 à 18 ans : 2,50 € (*pas de changement*)
- jeunes de + de 18 ans jusqu'à 25 ans, étudiants et demandeurs d'emploi : 4,10 € (*4,00 € en 2011*)
- établissements scolaires de Pontivy : gratuit

visites guidées de la ville, avec passage au château, organisées par l'Office de tourisme de Pontivy-Communauté (hors exposition estivale)

- visiteur : 1 €
- élève ou étudiant : 0,50 €
- gratuité pour les établissements scolaires de Pontivy-Communauté

II – FESTIVAL JEUNE PUBLIC *GAMINERIES...*

La 7^{ème} édition du festival jeune public *Gamineries...* se déroulera du 18 février au 1^{er} mars 2013.

Au programme, treize spectacles dont un spectacle de danse contemporaine et marionnette « Pour de faux » présenté le mercredi 20 février au Conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté dans le cadre d'un partenariat souhaité par la ville et la direction du Conservatoire.

Le jeudi 21 février « Le Petit Prince » une belle histoire pour les jeunes et les moins jeunes, du breton avec un conte dansé pour 2 fées et 2 lutins « La Fée Morgane et les Korrigans » et de nombreuses autres formes de spectacles tels que des ciné-concerts, des marionnettes, des chansons avec Gérard Delahaye ou encore du rire avec le Prince des Motordu.

La commission propose de mettre un livre d'or à disposition du public afin de recueillir les critiques, suggestions et autres commentaires.

III– CHARTE YA D'AR BREZHONEG

Sur les quarante actions proposées par l'office de la langue bretonne, la Ville en réalise déjà vingt et une.

Pour obtenir le niveau 3 de la charte, les actions suivantes vont être mises en œuvre :

- Logo de la mairie bilingue
- Papier à en-tête bilingue
- Éditorial bilingue dans le magazine municipal
- Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie et le matériel communal
- Réalisation d'une enquête sur la connaissance du breton par le personnel communal
- Constitution d'un fonds d'ouvrages en breton dans la médiathèque municipale régulièrement renouvelé par de nouvelles publications

IV – PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Pierre Maubé, responsable de la médiathèque présente le projet d'établissement en exposant les principes , les objectifs , les moyens et les étapes à accomplir pour la mise en route et le fonctionnement du futur équipement (cf. projet d'établissement et annexes jointes)

V – PROPOSITION DE DONATION D'OUVRAGES EN BRETON ET EN GALLO

L'association gallèse Maezo Teunant dispose d'un fonds de 500 à 700 ouvrages sur le breton et le gallo qu'elle souhaiterait déposer à la médiathèque de Pontivy où des chercheurs pourraient le consulter.

La Ville est intéressée par cette proposition. Monsieur Pierre Maubé prendra l'attache des responsables de l'association pour examiner le fonds et les conditions de mise à disposition.

VI – DIVERS

1 – Concours Le Parnasse : Il s'agit d'un concours de musique de chambre organisé par l'association « Prodiges Art » dans cinq villes : Paris, Blagnac, Cannes, Luxembourg et Pontivy. Il se déroulera au Palais des congrès le samedi 19 et le dimanche 20 janvier selon le planning ci-dessous et en fonction du nombre de participants :

- samedi 19 janvier : concours de violon, violoncelle et harpe
- dimanche 20 janvier : concours de flûte, guitare et piano

A cette occasion, le duo « Les schubertiades » donnera un concert à quatre mains « Autour des danses du Monde » le samedi 19 janvier à 20 h 30 au Palais des congrès.

Médiathèque municipale de Pontivy

Projet d'établissement

1	Population à desservir, objectifs, services à proposer	p. 2
1.1	Contexte démographique.	
1.2	Objectifs et offres.	
2	Moyens nécessaires	p. 8
2.1	Personnel.	
2.2	Horaires.	
2.3	Tarifs des abonnements annuels.	
2.4	Enquête de satisfaction.	
3	Étapes du projet	p. 13
3.1	Informatique.	
3.2	Reliure et RFID.	
3.3	Signalétique.	
3.4	Mobilier.	
3.5	Calendrier prévisionnel.	
4	Charte des collections	p. 17
4.1	Principes généraux.	
4.2	Plan de la Charte.	
4.3	Préfiguration des collections.	
4.4	Fonds spécifiques.	
4.5	Projets thématiques.	
Conclusion :	<i>Une médiathèque, pourquoi et comment?</i>	p. 23

1. Population à desservir, objectifs, services à proposer

1.1 Contexte démographique

D'après les derniers chiffres de l'Insee (2011), la population de **Pontivy** est de **14 758 habitants**, sur une superficie de 2 485 hectares (24 km²), soit une densité moyenne de 615 habitants par km². 40% du territoire sont des terres agricoles, 10% des espaces naturels. La tranche d'âge la plus importante au sein de cette population (2 100 habitants) est celle des **15-24 ans**.

Mais s'en tenir à ces chiffres stricts ne donnerait pas une image réaliste du public concerné par la nouvelle médiathèque. Il est en effet essentiel de prendre en compte l'**attractivité** de la commune.

Sous-Préfecture du Morbihan, Pontivy est la ville la plus importante du **Centre-Bretagne**, région à l'économie basée sur l'industrie agro-alimentaire, moins touristique que la zone littorale bien que possédant un patrimoine remarquable et une identité culturelle forte. Possédant de **nombreux établissements scolaires**, publics et privés, de la Maternelle au Supérieur (14 écoles maternelles et primaires ; 3 collèges ; 5 lycées généraux et professionnels ; un Institut de Formation en Soins Infirmiers ; 3e pôle de l'UBS avec une centaine d'étudiants en IUT), de nombreuses entreprises et de nombreux commerces, Pontivy exerce en outre des fonctions administratives et sanitaires. Dans une région essentiellement rurale, elle est l'un des principaux pôles de services bretons.

L'**aire urbaine** est estimée par l'Insee à **23 000 habitants** (chiffre de 2008).

La **Communauté de communes de Pontivy Communauté** compte **45 533 habitants** en 2008, répartis sur une superficie de 70 823 hectares (708 km²). La densité moyenne du territoire est de 63 habitants par km², avec de fortes disparités selon les communes (de 605 hab/km² à Pontivy à 9 hab/km² à Sainte-Brigitte).

La commune de Pontivy regroupe donc 31 % des habitants de la Communauté de communes.

Compte tenu de ces différents paramètres, nous prendrons en considération une **population à desservir de 20 000 habitants**, de niveaux socio-culturels très hétérogènes.

Deux catégories feront l'objet d'une offre documentaire spécifique :

les collégiens et lycéens, ainsi les étudiants dépourvus de bibliothèque universitaire (les plus proches se trouvant à Vannes ou à Lorient, à une heure de route) ;

les salariés de niveau socio-culturel modeste, pouvant avoir des demandes d'auto-formation ou de reconversion professionnelle.

1.2 Objectifs et offres de la nouvelle médiathèque

Actuellement (*cf. annexe 2*), 1 230 personnes ou collectivités sont des lecteurs « actifs » (inscrits ou réinscrits récemment et ayant emprunté au moins un document durant les 12 derniers mois), ce qui représente 6 % de la population à desservir (voir évolution depuis 2008 en annexe), alors que la moyenne nationale est de 19,5 % pour les communes possédant une bibliothèque.

Les chiffres de la période précédente, jusqu'en 2009, étaient quant à eux semblables à la moyenne nationale, traduisant le succès du précédent établissement.

Il convient de relativiser ces données récentes. Les dernières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français font apparaître une évolution structurelle des usages des bibliothèques ou médiathèques publiques : on y vient de plus en plus pour consulter des documents sur place (notamment la presse, les bandes dessinées et les supports audio) et utiliser les ordinateurs en libre-service, et de moins en moins pour emprunter des documents que l'on consultera chez soi. Ces usagers d'un nouveau type n'ont pas besoin de s'inscrire pour bénéficier de ces services, et échappent donc aux statistiques.

Cette désaffection récente du public pontivyen n'a rien d'étonnant si l'on tient compte du déménagement (été 2010) de la bibliothèque municipale dans des locaux provisoires (deux salles du Palais des Congrès), qui a conduit à réduire les collections présentées au public et empruntables, ainsi que les heures d'ouverture (20 heures par semaine, dont 5 heures pour la journée du samedi).

Notre **ambition** sera donc d'augmenter ce nombre de lecteurs actifs et d'accueillir, de façon durable, une part significative de la population concernée (20 000 habitants).

Neuf objectifs orienteront l'activité de ce nouvel équipement.

Ces objectifs sont en corrélation avec le programme d'actions de l'Agenda 21 (les actions correspondantes sont mentionnées à la fin des énoncés) : l'équipe de la médiathèque contribuera à la réalisation de ces actions, en partenariat étroit avec les autres services municipaux et associations concernées.

- 1 / La nouvelle médiathèque sera un « **troisième lieu** », un **lieu citoyen**, un lieu convivial et coloré de détente, de loisirs et de rencontres, un « chez-soi » public, où l'on reproduit des usages domestiques en se mêlant aux autres, un espace de socialisation ouvert à tous, aux services construits selon les besoins spécifiques de la communauté à desservir. Il s'agit d'injecter du lien entre les différents membres de la collectivité, de recréer du capital social, d'apprendre à se côtoyer, à vivre ensemble : en ce sens, ce nouvel équipement peut jouer un rôle politique fort, comparable à celui des « Maisons de la Culture » d'antan.
- 2 / Elle proposera des accès multiples au **patrimoine** culturel, régional, national et international, dans toutes ses dimensions (littéraires, artistiques, philosophiques, scientifiques et techniques). Les documents proposés seront mis en valeur par une politique d'animation continue et ambitieuse, en collaboration avec les acteurs éducatifs et socio-culturels de Pontivy et de sa région.

Action 15 : « *Créer une rencontre des cultures française, bretonne et étrangères* ».

- 3 / Elle contribuera à affirmer et à mieux faire connaître l'**identité culturelle du Centre-Bretagne**, dans ses dimensions historiques, linguistiques, socio-économiques, littéraires et artistiques, mais aussi dans ses rencontres, ses dialogues et ses métissages avec les autres cultures. Cela se fera au moyen de son **Fonds Bretagne** (documents sur l'histoire de la Bretagne et oeuvres en langue bretonne) et par une politique de valorisation de ce fonds, en collaboration avec le Service des Archives municipales, présent dans le même bâtiment. La salle de consultation des Archives communiquera avec le Fonds Bretagne, au 1er étage.

Action 28 : « *Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy* ».

Action 29 : « *Créer des rendez-vous réguliers du patrimoine* ».

- 4 / Elle proposera des accès multiples à la **création** contemporaine, régionale, nationale et internationale, dans toutes ses dimensions (littéraires, artistiques, philosophiques, scientifiques et techniques).
- 5 / Elle proposera un espace dédié à la **formation** initiale (scolaire et universitaire), à la formation continue (professionnelle ou de reconversion), à l'autoformation (lutte contre l'illettrisme, apprentissage de langues étrangères ou régionales).

Action 30 : « *Faire une analyse des besoins sociaux* ».

Action 31 : « *Créer des ateliers participatifs et solidaires* ».

Action 49 : « *Participer avec les associations à la lutte contre l'exclusion* ».

6/ Elle fournira des éléments **d'information** sur les grands débats de notre temps, sur leurs enjeux économiques, sociaux, écologiques, éthiques.

7/ Elle proposera aux **adolescents** (12-18 ans), dans un espace spécifique formant une transition entre le secteur Enfance et le secteur Adulte, des documents, sur tous supports et de toutes natures, évolution progressive entre les thématiques de l'enfance et celles de l'âge adulte, avec des animations spécifiques et en collaboration étroite et suivie avec les enseignants des collèges et lycées (*cf. annexe n° 7*).

8/ Elle sera une vitrine des **nouvelles technologies** de l'information, de la communication et de la culture, et mettra par conséquent à la disposition de tous des documents numériques, consultables sur place et empruntables.

Action 40 : « *Participer à la mise en oeuvre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique* ».

9/ Elle informera sur la vie socio-culturelle de Pontivy, en diffusant les deux publications prévues par les actions 23 et 24 de l'Agenda 21.

Action 23 : « *Réaliser un calendrier partagé des animations* ».

Action 24 : « *Réaliser un guide et un site internet des associations pontivyennes* ».

Pour atteindre ces neuf objectifs, l'activité de cet équipement se structurera à partir de **trois offres** : un lieu ; un fonds ; des services.

Première offre : un lieu structuré en **plusieurs espaces**, permettant, au choix de l'utilisateur, détente ou travail. Ces espaces seront le moins cloisonnés possible, (sous réserve d'une isolation phonique nécessaire, par exemple pour l'espace Enfance), il sera facile de passer de l'un à l'autre.

Le Secteur Jeunesse comportera :

un espace Enfance (rez-de-chaussée) ; un espace Adolescents (rez-de-chaussée).

Le Secteur Adultes :

un espace Presse Adulte (rez-de-chaussée) ;
un espace Littératures (rez-de-chaussée) ;
un espace Documentaires (mezzanine) ;
un espace Autoformation / Orientation / Salle Multimédia (mezzanine) ;
un espace Fonds Bretagne (mezzanine).

Le Secteur Arts, Images et Sons :

un espace Arts, Musique, Cinéma : livres, albums, presse, CD et DVD (mezzanine) ;
une ou plusieurs bornes de consultation et de téléchargement.

Une dimension « Hors-les-murs » :

les services de la médiathèque apportés dans toute la ville dans le cadre d'un fonctionnement en réseau avec les organismes documentaires existants.

Deuxième offre : un **fonds** rassemblant un ensemble de **documents sur des supports variés**, du plus traditionnel au plus récent :

Livres anciens, livres contemporains, livres sonores, livres « large vision », catalogues d'expositions, albums de photographies, bandes dessinées, mangas, journaux, revues, dossiers de presse, répertoires de données et d'adresses, manuels d'orientation professionnelle et d'autoformation, livres d'artistes, partitions musicales, CD musicaux, DVD de films de fiction, DVD de films documentaires, documents numériques (écrits, audio, vidéo, ...) téléchargeables et consultables sur place ou à domicile, bases de données accessibles depuis les ordinateurs en libre service.

Cette offre sera accompagnée d'une valorisation de ces supports, selon une approche thématique : association de supports différents autour d'un même thème. Compte tenu de l'évolution rapide des supports d'information (numérisation, miniaturisation des outils de consultation), une part croissante sera faite aux supports les plus récents.

Ces documents pourront être consultés sur place ou empruntés. Des statistiques sur leurs modes d'utilisation (consultation sur place et/ou emprunt à domicile) et le profil de leurs utilisateurs seront effectuées régulièrement.

Troisième offre : une gamme de **services** complétant et prolongeant ce fonds documentaire.

Aide aux services documentaires des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), en fonction des projets de chaque établissement ;

Réponse aux besoins documentaires des étudiants, y compris par des accès à des bases de données (avec possibilité de subvention par l'Université Bretagne Sud) ;

Animations, soit générales, soit à destination d'un public particulier ;

Mise en valeur du *Fonds Bretagne*, en collaboration avec l'Office de la langue bretonne, les différentes filières d'apprentissage du breton, ainsi que Radio Bro Gwened ;

Participation active à des événements culturels de Pontivy (Biennale du livre d'Histoire, résidences d'artistes, ...), du Morbihan et du Centre-Bretagne (« *L'art dans les chapelles* », ...) et nationaux (*Goncourt des Lycéens*, « *Printemps des Poètes* ») et participation possible aux commémorations nationales.

contribution à la valorisation du patrimoine culturel de Pontivy ;

expositions, y compris expositions partagées avec d'autres lieux culturels de Pontivy et expositions tournantes sur plusieurs bibliothèques/médiathèques du Centre Bretagne ; invitation de créateurs contemporains, bretons ou non : écrivains, plasticiens, photographes, comédiens, ... ;

développement, avec l'aide financière du Centre National du Livre et en réseau avec d'autres bibliothèques du Centre Bretagne, d'un fonds de littérature française et francophone contemporaine non romanesque : essais, nouvelles, théâtre, poésie, aphorismes, autobiographie, livres d'artistes, ... ;

création d'un ou plusieurs clubs de lecture, jouant un rôle de conseil pour les acquisitions et les animations ;

portage de documents à domicile (y compris pour les établissements de santé ou de long séjour) ;

site internet spécifique, reprenant les thématiques des acquisitions et des animations, et permettant une interactivité ;

accès Wi-Fi sécurisé ;

documents numériques téléchargeables à partir de bornes multimédias et/ou de tablettes et de liseuses.

2. Moyens nécessaires

2.1 Personnel

Durant les 26 heures prévues (voir chapitre 2.2) d'ouverture au public par semaine, une présence du personnel sera la plupart du temps nécessaire dans ces différents espaces :
Accueil / inscriptions / aide aux prêts-retours / réservations (rez-de-chaussée) ;
Espaces Enfance et Ado. (rez-de-chaussée) ;
Espace Littératures Adultes (rez-de-chaussée) ;
Espace Arts, images et sons ; Espace Documentaires Adultes ; Espace multimédia / autoformation (mezzanine).

En tenant compte du travail « interne » (acquisitions, traitement des documents, gestion administrative, valorisation des collections, animation, travail avec les organismes socio-culturels et éducatifs de Pontivy, contact avec les autres médiathèques du Centre-Bretagne), il est nécessaire de disposer de **huit « équivalents temps plein »** (hors personnel d'entretien des locaux).

Le personnel actuel (novembre 2012) étant de 6,5 ETP, **deux recrutements** s'avèrent nécessaires :

un adjoint du patrimoine titulaire, à temps complet (prise de fonction au cours du 1er trimestre 2013) ;

un adjoint du patrimoine contractuel, à mi-temps (prise de fonction au cours du 2^e trimestre 2013).

Le principe de base du fonctionnement de l'équipe chargée de gérer et d'animer la future médiathèque sera celui de la **polyvalence**.

Si chacun aura bien un domaine de travail « prioritaire », il pourra et devra travailler dans les autres secteurs, dans un total esprit d'équipe.

Les affectations de chaque membre du personnel ci-dessous ne sont par conséquent données qu'à titre indicatif.

Une équipe de **huit équivalents temps complet** sera structurée ainsi :

1 Directeur (bibliothécaire, catégorie A), responsable notamment des animations et de la « bibliothèque hors les murs ».

1 assistant de conservation (catégorie B), référent secteur Adultes et Autoformation.

1 assistant de conservation (catégorie B), référent du secteur Jeunesse.

1 assistant de conservation (catégorie B), référent du secteur Arts-Musique-Cinéma et Multimédia.

N. B. : Le fait d'être « référent » pour un secteur implique la responsabilité des acquisitions et une expertise sur les fonds documentaires concernés, mais ne dispense aucunement d'effectuer du service public sur les autres secteurs à intervalles réguliers.

3 agents titulaires, catégorie C, à temps complet : service public ; équipement des documents ; aide des assistants de conservation.

1 agent titulaire, catégorie C, (mi-temps) : suivi des relances aux emprunteurs, des trains de reliure et de la mise au pilon ; secrétariat, comptabilité et gestion des abonnements ; aide à la régie ; service public ; équipement des documents.

1 agent contractuel, catégorie C, (mi-temps) : service public ; équipement des documents ;
conseil et assistance aux utilisateurs de l'espace multimédia,.

En ce qui concerne l'**entretien des locaux**, une phase d'expérimentation aura lieu durant les premiers temps d'ouverture, afin d'évaluer les moyens humains et matériels nécessaires.

2.2 Ouverture hebdomadaire

Il existe un lien direct entre le nombre d'heures d'ouverture par semaine d'un équipement culturel et sa fréquentation, même si cet équipement offre par ailleurs de nombreux services « hors les murs ». Une comparaison (*cf. annexe n° 5*) des heures d'ouverture de bibliothèques/médiathèques municipales de 19 villes bretonnes de taille moyenne (entre 10 et 22 000 habitants) fait apparaître une **moyenne de 24 heures 30** d'ouverture hebdomadaire. Actuellement, depuis son installation dans les locaux provisoires du Palais des Congrès, la bibliothèque de Pontivy est ouverte au public 20 heures par semaine, dont 5 heures le samedi.

Compte tenu du fait que l'ouverture d'une nouvelle médiathèque en centre-ville, avec une architecture la dotant d'une identité visuelle marquée, crée inévitablement une attente forte, une ouverture hebdomadaire de **26 heures** est souhaitable, en favorisant bien évidemment les journées de mercredi (pour les enfants scolarisés et leur famille) et de samedi. Ces 26 heures d'ouverture au public n'intègrent évidemment pas les 4 à 8 heures dédiées aux écoles qui, dans les faits, s'ajoutent à ces 26 heures. Plusieurs matinées par semaine, durant les journées de mardi, jeudi ou vendredi, pourront en effet être consacrées à l'accueil de classes ou de groupes.

Une ouverture prolongée jusqu'à 19 heures, un jour par semaine, sera un service apporté aux salariés travaillant le samedi ou aux étudiants de Pontivy.

Compte tenu de ces paramètres, les grilles horaires suivantes ont été décidées :

Horaires hebdomadaires d'ouverture au public, du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi	*	14 h – 19 h	5 h
Mercredi	10 h – 12 h 30	14 h – 18 h	6 h 30
Jeudi	*	14 h – 18 h	4 h
Vendredi	*	14 h – 18 h	4 h
Samedi	10 h – 12 h 30	14 h – 18 h	6 h 30
			26 h

Horaires hebdomadaires d'ouverture au public, du 1^{er} juillet au 31 août :

Lundi		14 h – 18 h	4 h
Mardi		14 h – 19 h	5 h
Mercredi		14 h – 18 h	4 h
Jeudi		14 h – 18 h	4 h
Vendredi		14 h – 18 h	4 h
			21 h

2.3 Tarifs

La grille tarifaire suivante a été retenue :

Abonnement ADULTE		12,00 €
Abonnement TITULAIRE CARTE SOCIALE		Gratuit
Abonnement < 18 ans		Gratuit
Abonnement	> 18 ans et <= 25 ans	9,00 €
Abonnement temporaire <= 6 mois		9,30 €
Abonnement TERRITORIAUX Ville de PONTIVY		6,40 €
Collectivités	Niveau 1	Gratuit
	Niveau 2	11,70 €
	Niveau 3	24,20 €
LIVRES - CD - CASSETTES - NON RENDUS		
AMENDES (au-delà d'un mois) - par semaine de retard		1,00 €
PHOTOCOPIES - l'unité		0,15 €
CAUTION		80,00 €

Collectivités de niveau 1 : abonnement gratuit

Les écoles maternelles et primaires de Pontivy.

Les services de la ville : Conseil municipal des enfants, service jeunesse (CLSH, jeunesse Ados...) service culturel. Tout service ayant un besoin de documentation.

EHPAD Liot et Pascot.

Résidence Kervenoael.

Le RAM et les assistantes maternelles inscrites au RAM

Collectivités de niveau 2 : abonnement payant

Les collèges et lycées de Pontivy.

Les écoles maternelles et primaires extérieures à la ville de Pontivy.

Le centre psychothérapeutique Benoît Pierre.

Le foyer de vie du Pigeon Blanc.

Les deux instituts médico-éducatifs (Ange Guépin et Tréleau).

L'antenne de l'Inspection Académique.

Le Conservatoire de musique et de danse.

Collectivités de niveau 3 : abonnement payant

Toutes les structures autres que celles citées précédemment, y compris celles hors Pontivy.

Les associations pontivyennes, quelle que soit leur nature.

La Résidence Saint Dominique

Tout établissement pouvant faire l'objet d'un partenariat concourant à la valorisation de la lecture comme pratique culturelle.

2.4 Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction sera lancée auprès des usagers après un mois de fonctionnement du nouvel équipement.

Cette enquête comprendra notamment une évaluation de la pertinence des horaires d'ouverture. Ceux-ci pourront donc être modulés en fonction des attentes des utilisateurs.

3. Étapes du projet

3.1 Informatique

3.2 Reliure et puces RFID

3.3 Signalétique

3.4 Mobilier

3.5 Calendrier prévisionnel

Les points 1, 2, 3 et 4 (informatique, reliure, puces RFID et mobilier) relèvent du champ de subventionnement de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Bretagne, et plus précisément des subventions pour l'équipement des bibliothèques de lecture publique.

La notion d'équipement recouvre l'ensemble du matériel : mobilier, signalétique, équipement antivols, matériel audiovisuel, de reprographie, de numérisation, d'exposition, ...

La date limite de dépôt du dossier est le 30 avril 2013.

Le prix plafond des dépenses est de 326 € HT / m².

Le taux de subvention est compris entre 20 et 30 % du coût HT.

3.1 Informatique

Si un changement de SIGB (logiciel de gestion de bibliothèque) n'est pas actuellement une priorité, il est cependant important de négocier avec la société OPSYS / ARCHIMED les points suivants :

Mise à jour de leur produit ALOES (version d'août 2012 : v. 2.0 ; version actuellement en usage à la bibliothèque : v. 1.5)

Livraison régulière de leurs dernières versions ;

Constitution d'un « portail », interface internet donnant accès à tous les services proposés par la médiathèque (et pas seulement au catalogue), ainsi qu'aux bases de données et portails des bibliothèques fonctionnant en réseau avec celle de Pontivy ;

Procédures de sauvegarde sur différents supports, à moduler en fonction des données sauvegardées ;

Maintenance le samedi ;

Compatibilité avec le circuit RFID.

Un nombre d'environ **27 terminaux informatiques** est nécessaire (*cf. Annexe 8*) :

12 à usage du public (8 en espace multimédia et 4 postes de consultation du catalogue) ;

une quinzaine à usage professionnel (bureaux, atelier, banques d'accueil et d'information).

Dans le cadre de la fourniture au public de documents numériques, il importe d'étudier la possibilité d'installer des équipements comme :

- une ou plusieurs **bornes multimédia de consultation et de déchargement** de type AUTOMAZIC (équipant à ce jour 38 médiathèques en France, dont celles de Carnac et de Brest).

Ordre de prix : entre 6 000 et 8 000 €.

- une plateforme numérique sur le modèle de la **Culturethèque** de l'Institut français de Londres :

<http://www.culturetheque.org.uk/>

permettant la consultation et, dans certaines conditions, le téléchargement de livres (format ebooks), enregistrements sonores et films, ainsi que les commentaires et un forum des utilisateurs.

- un clavier numérique permettant un auto-apprentissage, laissé à disposition du public dans le cadre d'un planning d'utilisation (à l'exemple de celui dont dispose la médiathèque de Brest, qui rencontre un grand succès).

3.2 Reliure et puces RFID

Des actions régulières de reliure préventive, évitant d'acheter plusieurs fois le même livre, permettent des économies. A noter : plus un livre est épais (donc cher), plus il s'abîme vite. Il est donc important de faire relier entre la fin du chantier et l'ouverture au public, donc durant le printemps et l'été 2013, une part significative (entre 5 et 10 %) des livres actuellement « en transit » (stockés dans des cartons).

Tous les documents devront en outre être équipés de **puces RFID**, dans la perspective du prêt automatisé, ce qui suppose un important travail d'encodage de ces puces (saisie informatique des informations concernant chaque document équipé).

3.3 Signalétique

La signalétique sera hiérarchisée et homogénéisée, sobre et non redondante, souple, modulable et interchangeable (éléments amovibles).

Serviront de support : panneaux de portes, parois, poteaux, supports d'affiche, panneaux lumineux, panneaux suspendus, flancs des mobiliers, tablettes sur les rayonnages, chevalets sur les banques, réglettes sur les étagères, dos des livres.

Les documents distribués (guide de lecteur, bibliographies, ...) utiliseront la même charte graphique : logo, choix des caractères, ...

Quatre types de signalétique sont à prévoir :

signalétique des services de sécurité ;
signalétique d'orientation générale ;
signalétique documentaire ;
signalétique des animations (régulièrement renouvelée).

Ils tiendront compte de la Charte « *Ya d'ar brezhoneg* ».

3.4 Mobilier

L'aménagement intérieur de la médiathèque sera en harmonie avec le concept architectural et l'esprit de l'équipement : un lieu à la fois chaleureux, attractif et fonctionnel, favorisant les rencontres et l'épanouissement personnel.

L'organisation des espaces privilégiera la transparence, la flexibilité et la fluidité. Elle devra pouvoir évoluer au gré des usages.

Il sera tenu compte de ces trois critères :

- . modularité (meubles sur roulettes), afin de pouvoir évoluer au gré des usages ;
- . variété (étagères de hauteurs différentes) ;
- . éviter les alignements rectilignes (les étagères et fauteuils devront être disposés en lignes brisées ou en arc de cercle).

Il sera tenu compte des principes suivants :

- Créer des espaces réservés à la lecture ou à l'écoute individuelle et d'autres plus propices aux échanges en les répartissant harmonieusement.
- Organiser une distribution cohérente des espaces
- Susciter une atmosphère de convivialité et de confort par le choix des formes, des matériaux et des couleurs.
- Permettre à l'usager de repérer facilement les différents espaces par une signalétique appropriée.
- Privilégier les lignes visuelles en évitant les effets de murs de rayonnages pour permettre au maximum une vue d'ensemble de la médiathèque.
- Respecter les règles d'espacement entre les différents mobiliers (largeur des travées suffisantes pour la circulation simultanée de plusieurs personnes)
- Éviter au maximum la nuisance des rayons solaires tant pour les documents que pour les postes de travail
- Assurer si possible la même ligne esthétique dans tous les espaces

La médiathèque devant être équipée avec le système d'identification radio RFID, le mobilier concernant les documents devra être garanti compatible avec cette technologie.

D'une manière générale, on évitera absolument de donner à la médiathèque une connotation scolaire (extrêmement important si l'on veut attirer des publics variés).

3.5 Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'avancement du chantier, les locaux provisoires fonctionneront de la manière suivante:

Ouverture normale (20 heures par semaine) jusqu'au samedi 4 mai ;
ouverture limitée aux journées de mercredi (6 heures) et samedi (5 heures) : du samedi 11 mai au samedi 8 juin ;
fermeture à partir du 10 juin.

Pendant cette période et jusqu'à l'ouverture de la médiathèque (prévue en septembre 2013), il sera notamment procédé aux opérations suivantes:

- la livraison et l'installation du mobilier ;
- la pose de la signalétique ;
- le déménagement des documents « en transit » ;
- l'équipement RFID des documents « en transit » ;
- le déménagement des documents des locaux provisoires ;
- l'équipement RFID des documents des locaux provisoires ;

4. Charte des collections

La Médiathèque municipale de Pontivy est un service public culturel, nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit garantir aux citoyens une égalité d'accès de chacun à la lecture et aux sources documentaires, et maintenir la continuité de son fonctionnement. Elle est placée sous l'autorité du Maire, et a pour vocation de promouvoir la création, de permettre la conservation et de favoriser la valorisation des collections, dans le cadre des lois républicaines.

4.1 Principes généraux

Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la *Charte des bibliothèques* (Conseil supérieur des bibliothèques, 1991) et le *Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques* (1994). Elle se doit de servir toutes les catégories de la population, sans exclusion, ni privilège. Les collections ne doivent pas être soumises à une censure politique, raciale, idéologique, religieuse, ni à des pressions commerciales.

La Médiathèque est un lieu de diffusion et de médiation. Elle contribue à mettre en valeur une pluralité de thématiques, d'œuvres ou d'auteurs, garantit l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies, favorise la formation initiale et permanente ainsi que l'autoformation.

Elle est un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité dans Pontivy, aussi bien pour les Pontivyens que pour ceux qui fréquentent la ville (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, touristes, ...)

Les **collections** sont donc constituées avec un objectif encyclopédique, dans tous les domaines culturels, éducatifs, d'information et de loisir. Elles comportent des documents écrits (presse, revues, encyclopédies et dictionnaires, monographies, albums, bandes dessinées, partitions), des documents sonores (CD audio, fichiers numériques), des documents vidéographiques (DVD, fichiers numériques), des cédéroms... et tous autres supports numériques et accès à des bases de données.

Elles sont destinées à entretenir et développer la lecture de tous les publics, quels que soient leurs attentes et leurs niveaux scolaires ou professionnels. La Médiathèque municipale de Pontivy, par ses collections, encourage le débat démocratique, informe les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs, leur permet la maîtrise des nouveaux outils de l'information.

4.2 Plan de la Charte

Les collections

Le fonds existant, description des secteurs couverts, de l'accès aux collections, de la répartition par section, disciplines, types de documents. (supports, formes, genres, publics).

Les acquisitions

Responsabilités ; équipe, comité d'acquisition, ...

Outils ; revues spécialisées, Internet.

Suggestions des usagers (modalités de traitement).

Critères de sélection et d'exclusion (référence aux textes de loi et autres textes comme la politique d'acquisition en 12 points de l'ABF).

Répartition projective par -section, - disciplines, - type de documents des acquisitions

Modalités d'acquisitions ; rappel sur les marchés publics.

La vie des collections

Désherbage régulier.

Réassort.

Nombre d'exemplaires et supports différents par titre (un même titre pouvant être proposé, en plus de l'édition courante, en livre-audio, édition pour mal-voyants, édition de poche, fichier numérique, ...)

4.3 Préfiguration des collections

	sept. 2013	Accroissement annuel (acquisitions moins désherbage)	2018
Fonds total (hors périodiques)	42 000 documents	3 000	57 000
livres et albums	28 000	1 700	36 500
BD	4 000	400	6 000
Livres sonores	1 500	200	2 500
CD	6 500	500	9 000
DVD	2 000	200	3 000
Abonnements périodiques (cf. annexe n° 6)	90	2	100
N°s de revues	4 000	400	6000

Par « accroissement annuel », on entend le nombre de documents acquis moins le nombre de documents éliminés. En début d'année 2013 seront effectuées d'importantes acquisitions de DVD et de livres sonores.

4.4 Acquisitions de fonds spécifiques (non subventionnables)

Fonds de DVD :

Il n'y a pas de médiathèque sans DVD, c'est le support le plus demandé par les lecteurs. Il n'y a pas de vraie offre de DVD sans un choix varié : comédies, films d'action, drames, classiques, contemporains, réalisateurs, acteurs, films jeunesse, fictions, documentaires, ...

Une collection minimale de DVD doit donc proposer 2 000 films. Des villes comme Auray, Douarnenez ou Redon en proposent bien davantage (cf. tableau *infra*).

Mais nous en sommes actuellement à 480, et il faut prévoir une trentaine d'éliminations avant l'ouverture de la médiathèque : DVD usagés ou non rendus par les emprunteurs.

Il faudra donc acheter 1 550 DVD. Compte tenu des droits de prêt, il faut prévoir de 40 à 50 € par exemplaire.

Département	Ville	Population	Nombre de DVD
56	(Pontivy)	15 000 hab	480
56	Auray	13 000 hab.	2 700
56	Carnac	4 500 hab.	1 400 aujourd'hui et 2 000 en 2013
29	Landerneau	15 000 hab.	2 000
29	Douarnenez	15 000 hab.	3 000
35	Redon	11 000 hab.	3 000

Fonds « Cinéma, Musique, Théâtre, Opéra, Arts vivants » :

Pour accompagner les documents audio-visuels (CD de musique et DVD de cinéma) : 200 livres.

Total acquisitions DVD et livres : 80 000 € (estimation)

Livres audio :

Forte demande des lecteurs.

Notre fournisseur propose régulièrement des offres spéciales, par exemple (avril 2012) : 50 MP3 pour **540 €**.

Fonds « Éducation à la citoyenneté » : (pour l'espace *Passerelle Ados*)

Collections *Ceux qui ont dit non* (Actes Sud, 30 titres), *Expliqué à* (Seuil, 35 titres), *Junior société* et *Français d'ailleurs* (Autrement, 20 titres).

Fonds « Formation » :

Pour l'espace du même nom (en mezzanine).

600 ouvrages, répertoires et manuels (+ ressources en ligne).

(possibilité de subventions : Ministère de la Formation professionnelle, Région, Département, Mission locale pour l'Emploi, ...)

AGENDA 21 : Actions 30 « *Faire une analyse des besoins sociaux* », 31 « *Créer des ateliers participatifs et solidaires* » et 49 « *Participer avec les associations à la lutte contre l'exclusion* ».

Total : 12 000 € (estimation)

4.5 Projets thématiques, subventionnables par le CNL

Fonds « Albums, documentaires et romans Jeunesse » :

Très empruntés, les livres actuels demandent à être renouvelés.
Une demande existe pour les livres en langues étrangères (imagiers, abécédaires, ...)
Subvention CNL possible.

Fonds « Littératures en collections de poche » :

Collections *Babel* (Actes Sud, 300 titres), *Vermillon* (La Table ronde, 300 titres), *Libretto* (Phébus, 300 titres), *Cahiers rouges* (Grasset, 300 titres), *L'imaginaire* (Gallimard, 300 titres).
Subvention CNL possible.

Fonds « Histoire et Patrimoine de la Bretagne centrale » :

Achats destinés à compléter et rajeunir la collection existante : 250 livres (en français et en breton).

Subvention CNL possible.

En lien avec :

AGENDA 21 : Action 28 « *Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy* ».

Fonds « Histoire et culture du Mali » :

Subvention CNL possible.

En lien avec :

AGENDA 21 : Action 48 « *Accompagner avec l'association de jumelage-coopération Pontivy-Ouéléssébougou les échanges culturels* »

Fonds « Littératures contemporaines non romanesques » :

Nouvelles, Théâtre, Poésie, Essais, Autobiographie, Autofiction, Correspondances, autres formes littéraires (aphorismes, fragments, courtes proses, « papiers collés », livres d'artistes, ...)

Priorité aux auteurs contemporains, français et francophones.

200 livres, publiés depuis 1980.

Subvention CNL possible.

Fonds « Poètes bretons contemporains » :

150 recueils de 50 poètes bretons (vivants ou décédés depuis peu).

Subvention CNL possible.

En lien avec :

AGENDA 21 : Action 15 « Créer une rencontre des cultures ».

Pour valoriser ces deux derniers fonds :

Animations itinérantes dans Pontivy : lectures par des comédiens, rencontres-débats avec les auteurs et des spécialistes de leurs oeuvres, expositions, travail avec les CDI des lycées, participation des médias (notamment Radio Bro Gwened), encouragement à des travaux de traduction français-breton, publication d'anthologies, participation active au *Printemps des Poètes* (label du Ministère de la Culture et référencement national).

Total projets thématiques : 22 000 € (estimation).

Conclusion

Une médiathèque : pourquoi et comment

« *Les langues sont toutes étrangères* » disait Guillevic. Une médiathèque présente, apprivoise et rend familières les langues de la culture et des loisirs, du divertissement et de la formation, la langue de la littérature, celle de la chanson, celle de la musique, celle du cinéma, les langues de tous les arts et de toutes les découvertes. Elle propose une offre culturelle complète, variée, évolutive et structurée autour du son, de l'image, de l'écrit et du multimédia.

La nouvelle médiathèque de Pontivy sera donc un espace chaleureux et convivial d'accès au savoir et à l'information. Démocratique et citoyenne, la médiathèque accueillera un public à l'image de la population, de tout âge et de toute condition sociale, de formations, de goûts et d'intérêts divers.

Il s'agit de dépasser le lieu d'emprunt traditionnel pour en faire un lieu de rencontre, de développement personnel inscrit dans la vie quotidienne de tous les quartiers de Pontivy.

Ce bâtiment, flexible et évolutif, abritera un lieu d'action culturelle, de programmation artistique et d'animations diverses et constituera un véritable lieu d'échanges, de rencontres et de convivialité.

Il est par ailleurs évident que sa situation privilégiée au cœur de la ville, à proximité immédiate du Palais des Congrès, du Château des Rohan et du Théâtre des Halles, non loin du Conservatoire de Musique et de Danse, favorise la constitution d'un **Pôle culturel**.

Dans un réseau local :

Cette nouvelle médiathèque sera l'un des éléments structurants de la politique culturelle de la Ville. Elle travaillera en collaboration étroite avec les lieux culturels déjà cités, mais également avec tous les **organismes éducatifs** (établissements d'enseignement et associations), les **acteurs sociaux-culturels** et les **médias** présents sur Pontivy.

Elle accompagnera les principaux événements culturels de la ville et sera force de proposition pour leur programmation.

Dans un réseau départemental et régional :

Intégrée au réseau départemental de la lecture publique, travaillant en partenariat avec la médiathèque départementale, la médiathèque municipale travaillera à constituer un réseau d'acquisitions, d'animations et de formations partagées avec les autres médiathèques de la communauté de communes, ainsi qu'avec celles des villes du **Centre Bretagne**.

Trois axes seront privilégiés :

- . Valorisation de secteurs peu connus de la création littéraire contemporaine : nouvelles, théâtre et poésie.
- . Recherches sur l'identité culturelle du Centre Bretagne.
- . Mise à disposition de bornes multimédia, de liseuses et de documents numériques, y compris abonnements à la presse en ligne.

Aides :

La ville demandera, via la DRAC de Bretagne et notamment son conseiller pour le Livre et la Lecture, le soutien du ministère de la Culture (concours particulier au titre des bibliothèques), du conseil régional (nouveau contrat de plan) et du conseil général (nouveaux établissements pour la lecture).

Une aide à la création de collections et à la constitution de supports numériques en ligne devrait être apportée par le Centre national du livre (CNL) et par le conseil général.

Une aide à l'emploi pour la médiation culturelle numérique et la réinformatisation est possible.

Deux actions prioritaires, deux espaces spécifiques :

Deux publics seront visés en priorité :

- les adolescents ;
- les personnes en recherche de formation.

Ce qui conduira à la création de deux espaces :

- au rez-de-chaussée : un espace **Passerelle** ;
- à la mezzanine : un espace **Formation** .

Les documents (sur tous supports) qui figureront dans l'espace **Passerelle** ont déjà, en grande partie, été acquis par la bibliothèque.

En revanche, tout est à acquérir pour l'espace **Formation** : des documents récents, des abonnements à des bases de données...

Une nouvelle médiathèque, pour le plaisir de la connaissance, pour que chacun d'entre nous puisse se former, comprendre le monde, la science, les arts, pour que chacun d'entre nous puisse venir s'asseoir dans l'une des salles pour regarder journaux, livres et DVD, écouter des CD, consulter des bases de données et des documents numériques, se connecter via Internet avec le reste du monde.

Pour que chacun de nous puisse rencontrer autrui, dans un espace citoyen.

ANNEXES

<u>Annexe 1</u> :	Statistiques 2011-2012.	p. 2
<u>Annexe 2</u> :	Emprunts, usagers et inscriptions depuis 2008.	p. 4
<u>Annexe 3</u> :	Bilan d'activité 2011.	p. 5
<u>Annexe 4</u> :	Bilan d'activité 2010.	p. 8
<u>Annexe 5</u> :	Heures d'ouverture : comparatif Bretagne.	p. 10
<u>Annexe 6</u> :	Nombre d'abonnements : comparatif Bretagne.	p. 12
<u>Annexe 7</u> :	Espace adolescent, <i>Passerelle</i> .	p. 13
<u>Annexe 8</u> :	Répartition des terminaux informatiques	p. 16

Annexe 1

Statistiques 2011-2012

Fonds mi-mai 2012

Section Jeunesse : 16 634 documents.

Livres

en transit : 9 160

en réserve : 1 320

en traitement : 374

en rayon : 3 229

empruntés : 1 411

Total livres Jeunesse : 15 494

Numéros de revues :

en cartons : 540 (27 cartons)

en rayon : 600

Total revues Jeunesse : 1 140

Section Adultes : 26 530 documents.

Livres

en transit : 11 893

en traitement : 300

en rayon : 7 787

empruntés : 1 600

Total livres Adultes : 21 580

Revues :

33 abonnements en cours : 450 numéros.

Pontivy Journal : 1000 numéros.

Revues en transit : 3 500 numéros.

Total revues Adultes : 4 950

Section Image et Son : 7 000 documents.

CD : 4 084 en transit

2 558 en rayon

DVD : 482

Total : 50 164 documents, dont :

6 090 n°s de revues

44 074 livres, albums, BD, CD, DVD et autres documents (partitions, livres d'artistes, ...)

Objectif en septembre 2013, après désherbage :

Total : 46 000 documents, dont

4 000 n°s de revues

42 000 livres, albums, BD, CD et DVD.

Prêts 2011 : 44 446

dont : secteur Adultes : 19 507

secteur Jeunesse : 19 506

secteur Image/Son : 5 432 (dont 698 pour les DVD).

Annexe 2

Évolution des emprunts depuis 2008

	<i>Total</i>	<i>Adultes</i>	<i>Jeunesse</i>	<i>Image et Son</i>
2008	81 668	33 324	37 411	10 906
2009	77 701	31 683	37 710	8 308
2010	49 168	21 229	23 259	4 680
2011	44 446	19 507	19 506	5 432

Évolution des usagers « actifs » depuis 2008

	« actifs »
2008	2 009
2009	1 880
2010	1 541
2011	1 230 (et 3 473 « inactifs »)

Inscriptions et réinscriptions en 2011

Réinscrits	713
Non réinscrits	3 309
Nouveaux inscrits	224

Annexe 3

Bilan d'activité de la bibliothèque municipale pour l'année 2011

Abonnés Pontivyens :

	Inscrits depuis 2009	dont actifs	dont inactifs
Collectivités	263	34	229
dont Assistantes maternelles	31	8	23
Individuels	3 250	908	2 342
dont Adultes	1 446	402	1 044
dont Jeunes (moins de 18 ans)	1 804	506	1 298
TOTAL	3 513	942	2 571

Abonnés non Pontivyens :

	Inscrits depuis 2009	dont actifs	dont inactifs
Individuels	1 190	288	902
dont Adultes	588	134	424
dont Jeunes (moins de 18 ans)	632	154	478
TOTAL	1 190	288	902

Collections :

Acquisitions courant 2011 :

Livres du fonds Adulte :	1 406
Livres du fonds Jeunesse :	1 902
CD :	549
Total :	3 857

Documents retirés de l'inventaire courant 2011 :

Livres du fonds Adulte :	861
Livres du fonds Jeunesse :	756
CD :	154
Périodiques :	854
Total :	2 625

Nombre total d'exemplaires fin 2011 : 49 943
(livres, livres CD, livres K7, revues, CD , DVD)

Adultes :	25 937
Jeunesse :	17 201
CD :	6 323
DVD :	482

Prêts :

Livres et revues du fonds Adulte : 19 507

Livres et revues du fonds Jeunesse : 19 506

CD : 5 432

DVD : 698

Total : 45 143 documents prêtés en 2011.

Évènements significatifs :

Recrutement d'un bibliothécaire (catégorie A), nouveau directeur de la Bibliothèque (prise de fonctions le 1^{er} juillet 2011).

=====

Annexe 4

Bilan d'activité de la bibliothèque municipale pour l'année 2010

Abonnés Pontivyens :

	<i>Inscrits</i>	<i>dont actifs</i>	<i>dont inactifs</i>
Collectivités	263	49	214
dont Assistantes maternelles	30	11	19
Individuels	3 126	1 108	2 018
dont Adultes	1 410	535	875
dont Jeunes (moins de 18 ans)	1 716	573	1 143
TOTAL	3 389	1 157	2 232

Abonnés non Pontivyens :

	<i>Inscrits</i>	<i>dont actifs</i>	<i>dont inactifs</i>
Individuels			
dont Adultes	532	175	357
dont Jeunes (moins de 18 ans)	594	209	385
TOTAL	1 126	384	742

Collections :

Acquisitions courant 2010 :

Livres du fonds Adulte : 1 212
Livres du fonds Jeunesse : 866
CD : 400
Total : 2 478

Documents retirés de l'inventaire courant 2010 :

Livres du fonds Adulte : 1 737
Livres du fonds Jeunesse : 812
CD : 333
Total : 2 882

Nombre total d'exemplaires fin 2010 : 48 711

Prêts :

Livres et revues du fonds Adulte : 21 229
Livres et revues du fonds Jeunesse : 23 259
CD : 4 680

Total : 49 168 documents prêtés en 2010.

Évènements significatifs :

Déménagement : courant juillet.

Fermeture du service au public : deux mois, juillet-août.

=====

Annexe 5

Heures d'ouverture des médiathèques municipales de 21 villes moyennes de Bretagne

<i>Dépt</i>	<i>Ville</i>	<i>Population</i>	<i>Heures semaine</i>	<i>Heures Samedi</i>	<i>Horaires Samedi</i>
56	(Pontivy)	14 700 hab	(20 h)	(5 h)	(10 h – 12 h 14 h – 17 h)
56	Auray	13 000 hab.	22 h	6 h	10 h – 12 h 30 14 h – 17 h 30
56	Hennebont	15 000 hab.	23 h 30	5 h	10 h – 12 h 14 h – 17 h
56	Lanester	22 000 hab.	23 h	7 h 30	10 h – 17 h 30
22	Dinan	11 000 hab.	24 h	5 h 15	10 h – 12 h 14 h – 17 h 15
22	Guingamp	7 500 hab.	24 h	6 h	10 h – 12 h 14 h – 18 h
22	Lamballe	11 300 hab.	23 h	5 h 30	10 h – 12 h 30 14 h – 17 h
22	Lannion	20 000 hab.	27 h 30	5 h 30	10 h – 12 h 30 14 h – 17 h
22	Loudéac	10 000 hab.	24 h 30	5 h 30	10 h – 12 h 13 h 30 – 17 h
29	Concarneau	21 000 hab.	23 h 30	6 h	10 h – 12 h 14 h – 18 h
29	Douarnenez	15 000 hab.	21 h	7 h	10 h – 17 h
29	Morlaix	15 000 hab.	26 h	6 h	10 h – 12 h 30 13 h 30 – 17 h
29	Quimperlé	12 000 hab.	21 h 30	6 h	10 h – 12 h 30 13 h 30 – 17 h
35	Bruz	16 000 hab.	25 h	6 h 30	10 h – 12 h 30 14 h – 18 h
35	Cesson-Sévigné	15 000 hab.	20 h	5 h	10 h – 12 h 14 h – 17 h
35	Dinard	11 000 hab.	25 h 30	7 h	10 h – 17 h
35	Fougères	20 000 hab.	30 h	8 h	10 h 30 – 18 h 30
35	Redon	11 000 hab.	26 h	6 h	10 h – 12 h

					14 h 30 – 18 h 30
35	Vitré	17 000 hab.	26 h 30	6 h 30	10 h – 12 h 13 h 30 – 18 h
44	Châteaubriant	13 000 hab.	31 h	8 h	10 h – 18 h
44	Guérande	15 000 hab.	24 h	7 h	10 h – 12 h 30 13 h 30 – 18 h

Annexe 6

Nombre d'abonnements à des périodiques (journaux, revues et magazines) : comparatif Bretagne

<i>Départements</i>	<i>Villes</i>	<i>Habitants</i>	<i>Abonnements</i>	<i>Abts Adultes</i>	<i>Abts Jeunesse</i>
22	Dinan	11 300	107	89	18
	Plérin	13 000	120		
	Loudéac	9 500	70		
	Guingamp	8 000	101	81	20
56	Auray	11 000	88	60	28
	Hennebont	13 500	71	51	20
	Lanester	23 000	170		
	Ploemeur	18 000	120	80	40
29	Concarneau	19 000	92	64	28
	Landerneau	15 000	80		
	Quimperlé	11 000	102	72	30
35	Fougères	20 000	175	130	45
	Redon	10 500	105	75	30

Annexe 7

Espace adolescents (12-18 ans) *Passerelle*

Un public à (re)conquérir :

Les dernières enquêtes du *CREDOC* (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) concernant les médiathèques et bibliothèques municipales mettent notamment en évidence la diminution des inscriptions et surtout de la fréquentation des 15-19 ans :

Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir (2007)

La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989 (2006).

Christine Péclard, Chargée de mission pour les bibliothèques jeunesse de la Ville de Paris :

« Après avoir travaillé dans plusieurs bibliothèques en banlieue et à Paris, j'ai pu faire partout le même constat : même bons lecteurs, les usagers de la section Jeunesse franchissent rarement la porte de la section Adultes, une fois parvenus à l'adolescence, quels que soient la taille ou la nature de la bibliothèque, et son environnement.

Même si on peut l'imputer en partie à une désaffection inévitable et bien connue de tous, due à la préférence donnée aux relations de groupe par rapport à la lecture solitaire, on peut néanmoins se poser la question des conditions d'accueil des jeunes en section Adultes.

La masse de livres et le manque de signalisation déroutent et découragent les adolescents qui manquent de repères dans un espace plus vaste. Par ailleurs, le rapport au public est très différent des relations souvent personnalisées des bibliothécaires de section Jeunesse avec leurs lecteurs. »

La solution à cette désaffection passe-t-elle par la création d'espaces dédiés aux adolescents dans les établissements de lecture publique ? Les avis des professionnels sont partagés.

La DLL (Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture) a donc commandé en 2009 une étude au cabinet *BSconsultants*.

Principales conclusions :

Les adolescents ont souvent une image traditionnelle voire conformiste des bibliothèques.

78 % des jeunes se positionnent **en faveur d'un espace dédié**, surtout les pré-ados 11-14 ans (notamment les filles).

Raisons évoquées :

- il n'y a rien entre espace jeunesse et adulte ;
pas envie d'être avec les adultes (dans un espace sérieux) ni avec les enfants
côtoyer des jeunes qui ont les mêmes goûts, pour se retrouver entre soi et rencontrer d'autres
jeunes, se distraire et discuter
pour trouver facilement les docs qu'on cherche.
dans un espace fermé ou un espace décloisonné (pour circuler), un espace à l'image d'une MJC
(jeux, personnel jeune) ou d'un grand magasin (Fnac) = une bulle pour les jeunes (avec des
collections adaptées, un fond de livres diversifié, des bornes d'écoute musicale et une ambiance
détendue).

- Florent, 13 ans, inscrit à la médiathèque José Cabanis de Toulouse:
- « *Pour moi, la médiathèque idéale, c'est une bibliothèque juste pour les adolescents !* »
- Plus largement, ceux rencontrés dans les différents sites se positionnent aussi très largement
pour la création d'un espace « ados », qu'ils soient usagers ou non des bibliothèques... et
quel que soit leur âge.

Les points de vue :

- Les jeunes en faveur d'un espace « ados »
- D'autant plus entre 11 et 14 ans, et pour les filles.

- Pour quelles raisons ?
- « *Parce qu'il y a un espace enfants et un espace adultes mais rien entre les deux*»
- (Juliette, 15 ans, inscrite à la bibliothèque Vieux Lille)
- « *Parce que les jeunes ils n'ont pas envie d'être avec les âgés* »
- (Djamila, 13 ans, ancienne usager du réseau d'Auxerre)
- « *Parce qu'on se comprend plus entre adolescents, on a souvent les mêmes goûts* »
- (Benoît, 14 ans, inscrit à la médiathèque José Cabanis de Toulouse)
- « *Parce que les ados ont tendance à beaucoup parler et les étudiants et les adultes ils sont
plus concentrés, donc on les gêne souvent* »
- (Kelly, 16 ans, non usager du réseau de Nanterre)
- Pour « *se retrouver* » entre soi et « *rencontrer d'autres jeunes* »
- Pour pouvoir se distraire et « *discuter* »
- Pour « *trouver plus facilement ce que l'on cherche* »
- A travers quel aménagement ?

- Pour une minorité : un espace délimité et fermé : « *réservé qu'aux jeunes!* »

- Le plus souvent un espace décloisonné et ouvert au sein de la bibliothèque : « *pour qu'on
puisse circuler* », « *aller un peu partout* ».

- Parfois un espace à l'image :

- d'une Maison pour la Jeunesse et la Culture (MJC) ou d'une maison de quartier « avec des animations, du baby-foot, du tennis de table »... avec « *des gens comme des animateurs* » ou « *des grands du quartier* » ;
 - ou d'un grand magasin (FNAC, France loisirs...).
 - Une sorte de « *bulle pour les jeunes* » :
 - « *avec de la littérature plus adaptée, les magazines aussi* »
 - avec une ambiance « *plus détendue* », « *plus cool* », « *plus vivante* »
 - avec de la « *musique en fond sonore* »
 - « *où l'on puisse parler librement de ce que l'on aime, de ce qu'on fait* »
 - Les plus âgés défavorables à la création d'un espace « ados » :
 - à partir de 15 ans , les avis sont plus mitigés :
 - « *Ça ferait un peu : « Bon les ados, allez parqués dans une salle où il y a plein de livres juste pour vous !»*
 - « *C'est un peu une mise à l'écart* »
 - « *Un coin juste pour les ados ? Mais ça sert à rien ! Pour se retrouver on peut aller autre part. On peut aller en ville, sur des places, des choses comme ça. C'est pas à la médiathèque qu'on va pour se rencontrer* »
 - et vers 17-18 ans , ils sont parfois tout à fait contre :
 - « *Un espace seulement pour les ados, ça fait secte! Ça fait comme si on ne s'intéressait pas à ce qu'ils font* »
 - Les jeunes interrogés envisagent une bibliothèque ou médiathèque idéale avec des espaces différenciés moins selon les âges que selon les usages :
 - avec un espace consacré au travail (souvent même cloisonné);
 - avec un espace dédié à la lecture plaisir ;
 - et avec un espace « *détente* » pour « *se divertir, discuter, se rassembler* », avec des canapés confortables, des coussins, des fauteuils... « *plein de livres et plein de musiques, pour passer toute une après-midi si on veut* ».
 - « *Un endroit chaleureux, où on se sente à l'aise. Quand on arrive on a l'impression de faire évaporer tous nos soucis et on pense juste à s'amuser, au bien être de soi. Pour ça il faudrait à l'intérieur des couleurs claires, bleu turquoise, que ce soit lumineux, parce que sombre ça renforcerait les soucis. Il faudrait qu'on soit absorbé par l'ambiance quand on arrive, qu'elle soit joyeuse, calme.* »
- (Nacer, 11 ans, usager de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Auxerre)

Annexe 8

Répartition possible des terminaux informatiques

Espaces	Nombre de terminaux
---------	---------------------

Bureaux	6
Atelier	2
Banque d'accueil	3
Banques d'information	4
OPACs	4
Espace multimédia	8
Total	27